

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

ATTESTATION DE CONFORMITE SANITAIRE

Conformément à l'arrêté du 29 mai 1997 modifié et à la circulaire du Ministère de la santé
DGS/SD7A 2002 n°571 du 25 novembre 2002

Coordonnées du demandeur des essais :

AIRWATEC SA
Hochstrasse, 104
4700 EUPEN
Belgique

Nom de l'accessoire représentatif : Filtre Cintropur® NW 25

N° de dossier attribué par le laboratoire habilité : 10 ACC LY 114

Date de réalisation des essais d'inertie, le cas échéant : du 06 Juillet au 07 Octobre 2010

Commentaires : Les résultats des essais menés sur l'accessoire critique sont conformes aux critères d'acceptabilité fixés par la circulaire n° 571 du 25.11.2002.

Famille d'accessoires couverte par l'ACS : Filtres (tête + bol + tamis) de références :

Cintropur® NW18 : 5, 10, 25, 50 et 100 µm

Cintropur® NW25 : 5, 10, 25, 50 et 100 µm

Cintropur® NW32 : 5, 10, 25, 50 et 100 µm

Cintropur® NW50 : 5, 10, 25, 50 et 100 µm

Cintropur® NW62 : 5, 10, 25, 50 et 100 µm

Cintropur® NW75 : 5, 10, 25, 50 et 100 µm

Commentaires : renouvellement de l'ACS 04 ACC LY 107.

L'ACS ne préjuge pas de l'efficacité de traitement des filtres

Attestation délivrée par : Christelle AUTUGELLE
Responsable Laboratoire MCDE
CARSO-LESEHL

Signature :

A la date du : 14 Octobre 2010

Date d'expiration de l'ACS : 14 Octobre 2015

F_MC060-a 22.01.2003 CAU

SAS au capital de 2 283 622 Euros - RCS Lyon B 410 545 313 - SIRET 410 545 313 00018 - APE 743 B - N° TVA : FR 82 410 545 313
Siège Social : 321, avenue Jean Jaurès - F - 69362 LYON cedex 07 - Tél.: (33) 04 72 76 16 16 - Fax: (33) 04 78 72 12 11